

Great King, Louis XIV, under his own signature and royal seal. When in 1854 the question of the feudal tenure was agitated, these titles were all printed in french and form now 2 volumes. In the vol. I. page 20 and 21 is found the title of the Seigniory of Rimouski, dated the 24th april 1638 ; here follows an abstract of that part relating to the present case."

" Jacques R. de Brisay, Marquis de Denonville
Gouverneur du Canada, etc., et Jean Bochart, Intendant, etc.

" Nous avons en vertu du pouvoir à nous donné
" par Sa Majesté, donné, accordé et concédé au Sieur
" de la Cardonnière l'étendue de deux lieues de terre,
" prés et bois de front sur le dit fleuve St. Laurant à
" prendre de la concession du Bic en descendant le
" fleuve et de deux lieues de profondeur dans les terres,
" ensemble la Rivière dite Rimouski et autres rivières et
" ruisseaux si aucun se trouve dans la dite étendue avec
" l'Ile de St. Barnabé et les battures isles et islets qui pour-
" ront se rencontrer entre les dites terres et la dite Ile, pour
" en jouir par le dit Sieur de la Cardonnière en toute
" propriété, seigneurie, fief et justice haute, moyenne et
" basse, et droit de chasse et de pêche, au-devant et au
" dedans des dits lieux..... "

This extract translated in english reads as follows :
" Jacques R. de Brisay, marquis de Denonville, Gov-
ernor of Canada etc. and Jean Bochart, Intendant.....

" We in virtue of the powers given to us by His
" Majesty, have given, granted and assigned to Sieur de
" la Cardonnière the extent of two leagues (6 miles) of
" land meadow and forest, having frontage on the River
" St. Lawrence to begin from the concession of Bic